COMMUNE DE MOUANS SARTOUX
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

PLAN LOCAL D'URBANISME

4

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé le	3 octobre 2012
Modification n°1 approuvée le	24 avril 2014
Mise à jour n°1 approuvée le	18 décembre 2014
Révision Allégée n°1 approuvée le	18 juin 2015
Mise à jour n°2 approuvée le	29 octobre 2016
Modification n°2 approuvée le	26 septembre 2016
Modification n°3 approuvée le	22 mars 2018
Déclaration de Projet n°1 approuvée le	06 décembre 2018
Mise à jour n°3 approuvée le	10 décembre 2018
Mise en compatibilité approuvée le	12 décembre 2019
Mise à jour n°4 approuvée le	12 mars 2020
Mise à jour n°5 approuvée le	08 juillet 2021
Déclaration de projet n°2 approuvée le	29 septembre 2022
Modification simplifiée n° 2 approuvée le	13 décembre 2022
Déclaration de projet n°2 approuvée le	16 mars 2023
Mise en compatibilité approuvée le	6 décembre 2024
Modification n°3 approuvée le	16 décembre 2025

Cadastre 2024 : PCI Vecteur ® - © DGFiP – 2024
Cartographie réalisée par le Service SIG de la CAPG - Echelle : 1/5 000ème

- Zoom
- Elément du patrimoine identifié au sens de l'article L 123-1-5?° et R°123-11 (CU)
- Elément du patrimoine paysager identifié au sens de l'article L 123-1-5?° et R°123-11 (CU)
- Emplacement concernant les chemins piétonniers
- Servitude de vue
- Limites de zones
- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger

Prescriptions surfaciques

- Elément paysager à préserver
- Emplacement réservé concernant la voirie
- Emplacement réservé pour aménagement
- Espaces Boisés Classés
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre d'attente
- Périmètre de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5 II.4 du CU relatives à la mixité sociale
- Servitude urbaine au titre de l'article L.123-b du CU relatives au périmètre d'attente
- Zones non aedificandi
- Zone non aedificandi pour risque de grande ampleur Mouvement de Terrain

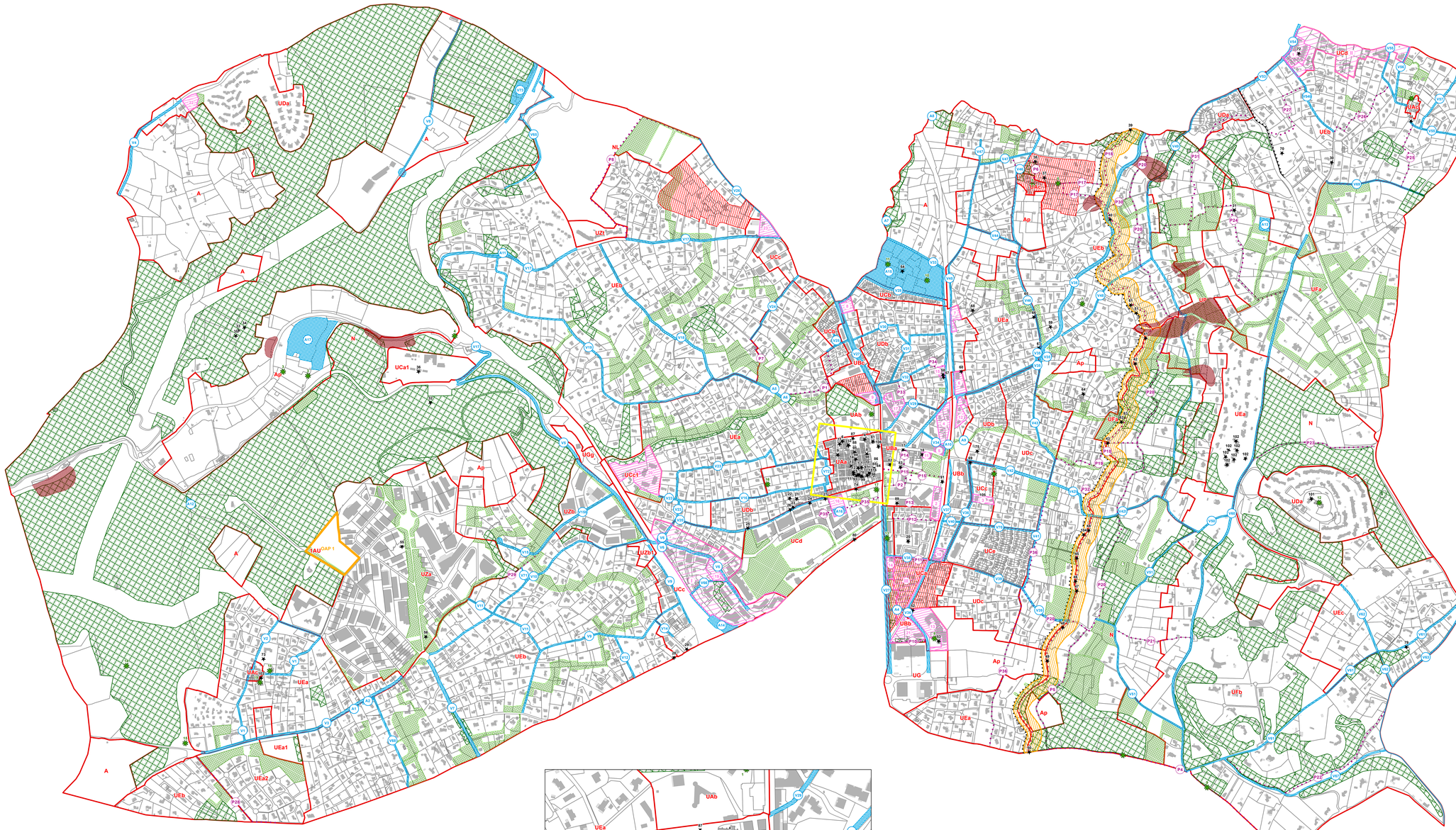

Echelle : 1/2 000ème